



## Comment obtenir la dévolution successorale de la part du notaire

Par **Grim**, le **05/02/2016** à **17:02**

Bonjour,

Dans le cadre du recouvrement d'une dette suite à un jugement, mon huissier semble se heurter à un problème.

Mon débiteur est décédé en mars 2015, le notaire en charge de la succession refuse de communiquer la dévolution successorale qui permettrait à l'huissier de poursuivre les héritiers, la succession ayant été acceptée.

Il me semble que le notaire a l'obligation de communiquer ces documents au créancier du défunt.

Est-ce que je me trompe et si non, comment faire pour obtenir ceux-ci?

Merci d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **Grim**, le **18/02/2016** à **14:55**

Je remonte le sujet